DEPARTEMENT DU RHONE
CANTON DE THIZY LES BOURGS
COMMUNE D'AMPLEPUIS

25/08/286

ARRETE DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,
Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière
Vu la demande d'autorisation de Monsieur FILLETON Patrick domicilié au 11 rue saint Paul, 69550 AMPLEPUIS en date du 13 août 2025,
Considérant que pendant *la livraison au 11 rue saint paul à Amplepuis* , il y a lieu de réglementer le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,
Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETONS :

Article 1 : Au 11 rue saint Paul, commune d'AMPLEPUIS, le stationnement de tous les véhicules s'effectuera dans les conditions suivantes :

Stationnement interdit sur 2 places de stationnement

Pour permettre le stationnement du camion de livraison
La circulation piétonne devra être maintenue.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Le mardi 19 août 2025 de 9 h 00 à 15 h 00.

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place par *Mr FILLETON Patrick* qui devra les apposer 7 jours à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et *Mme Pontet* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.télérecours.fr.

Article 7 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
  Mr FILLETON

AMPLEPUIS, le 13 AOUT 2025
Le Maire
René PONTET

MAIRIE D'AMPLEPUIS (Rhône)